

N/REF : 10/03/2026 14H49 C:263940 I:33807

V/Email reçu le Mardi 10/03/2026 a 14H49

SELON DEVIS N° 6030003

HAMEAU DU CHANTABOT
Macari Stephane - secretaire
9 RUE DES CONTAMINES
38420 DOMENE

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 13 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 9 RUE DES CONTAMINES 38420 DOMENE - HAMEAU DE CHANTABOT -
SECRETAIRE DE COPRO : STEPHANE MACARI 06 31 84 82 79
STEPHMACARI@YAHOO.FR

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N° 6030003 DU 05/03/2026 D UN MONTANT DE
693 E TTC

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

MISE EN PLACE DU MATÉRIEL
POMPAGE DES CAISSES SIPHOIDE
CURAGE CÔTÉ MAISON ET COLLECTEUR
FORFAIT PAR MAISON POUR UN TOTAL DE 9

TRAVAUX EFFECTUÉS LE 13/04/2026
CONFORMES AU DEVIS

OBSERVATIONS : FF TT Email envoyé le 05/03/26 a 07H26 M. S. MACARI

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au devis	630,00	630,00
TOTAL H.T.			630,00
T.V.A. a 10,00%			63,00
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>693,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN